



Église Sainte-Bernadette

760, rue Guilbert

Direction de l'aménagement
et du développement durable — 2024

Photos et textes © Patri-Arch



Caractéristiques architecturales et patrimoniales

La paroisse de Sainte-Bernadette fut érigée en 1965. Il s'agit alors de l'une des plus peuplées paroisses du diocèse de Trois-Rivières. Une zone résidentielle importante se développe et le projet de lotissement trace alors une trame irrégulière de rues de type banlieue pavillonnaire qui convergent vers un noyau, îlot communautaire comprenant l'église, une école primaire et un parc municipal.

L'église fut édifiée de 1969 à 1970 selon les plans des architectes Jean-Louis Caron, Reynald Juneau et Michel Bigué. L'église est bénie en 1970 et un monument commémoratif est érigé la même année. Le bâtiment moderne, servant à la fois de lieu de culte et de centre communautaire, est construit en brique selon un plan en forme d'éventail et un volume bas d'un seul étage. Ses matériaux modestes et sa faible hauteur s'intègrent harmonieusement au quartier qui, en retour, contribue à sa mise en valeur. L'église est coiffée d'un toit conique décentré prolongé par une flèche en béton s'enroulant autour du clocher sculptural. Outre le portail vitré, les murs sont percés de quelques rares ouvertures carrées de petites dimensions ainsi que de fenêtres en bandeau horizontal non visibles de l'extérieur. Les façades sont lisses et dépourvues

d'ornementation, signe d'une émancipation de l'architecture religieuse classique et traditionnelle vers une esthétique épurée et abstraite. À l'intérieur, sa structure de bois lamellé-collé apparente, ses dimensions et la distribution de son plan en amphithéâtre convergeant vers le chœur créent une atmosphère accueillante. La nef et le chœur, unis dans un plan centré, forment un seul grand espace. Le décor sobre met en valeur les formes, les matériaux et la lumière. Les dimensions moins imposantes créent aussi une atmosphère plus intime pour les fidèles.

La valeur patrimoniale de l'église Sainte-Bernadette repose de plus sur son intérêt historique et architectural ainsi que sur son emplacement. De la construction de ce lieu de culte a émergé un plan d'urbanisme spécialement conçu pour souligner son importance dans le paysage urbain. Cette église représente le développement rapide et l'essor du vaste territoire de Cap-de-la-Madeleine. Sur le plan régional, son architecture se distingue par l'abandon de la tradition et de la monumentalité au profit de l'abstraction, de l'expressionnisme formel et d'un besoin de se rapprocher de la communauté. L'église Sainte-Bernadette est représentative de l'architecture religieuse moderne, qui se répand au Québec après la Seconde Guerre mondiale, et en constitue une œuvre pionnière dans la région.

Bref historique

Années 1930 :

- Seules quelques familles s'établissent au-delà de la voie ferrée du Canadien Pacifique. Ces dernières participent aux offices religieux de la paroisse de Sainte-Famille, dont elles font partie.

1954 :

- Population suffisamment importante pour l'instauration d'un service dominical indépendant. Création d'une mission et nomination d'un curé desservant.

1965 :

- Érection canonique de la paroisse de Sainte-Bernadette par détachement de Saint-Odilon.

1969-1970 :

- Construction de l'église selon les plans des architectes Jean-Louis Caron, Reynald Juneau et Michel Bigué et des ingénieurs Perron et Desjardins par l'entrepreneur Henri St-Amant.

1970 :

- Fin des travaux, bénédiction et érection du monument commémoratif de l'église Sainte-Bernadette.

2005 :

- Fusion avec la paroisse de Saint-Louis-de-France et création de la nouvelle paroisse Père-Frédéric.

À ce jour :

- Toujours ouverte au culte, l'église Sainte-Bernadette est un point de repère dans le quartier.

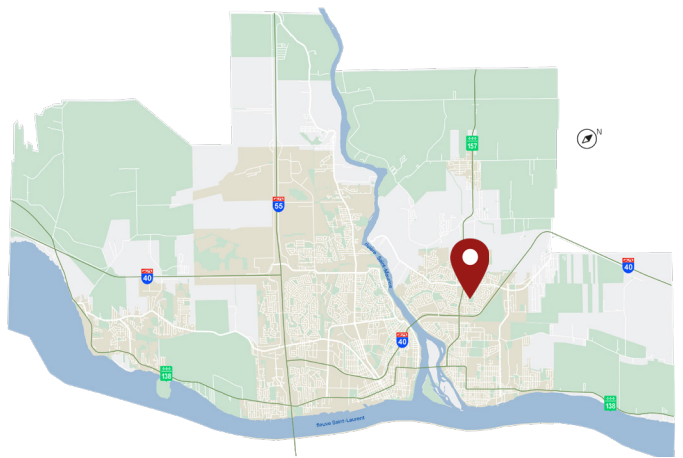


Caractérisation

Bâtiment

Église Sainte-Bernadette

- Typologie architecturale : expressionnisme formel
- Année de construction : 1969-1970
- Architectes : Jean-Louis Caron, Reynald Juneau et Michel Bigué
- Principaux matériaux : blocs de béton et brique



Terrain

- Superficie du lot :
 - Lot 6 532 722 : 14 248,6 m²
- Caractéristiques particulières :
 - Parc Jean-Perron, grand espace libre gazonné avec quelques arbres matures et des équipements sportifs.
 - Vaste îlot institutionnel de forme irrégulière agissant comme élément structurant du secteur puisqu'il a généré le plan rayonnant du quartier.

Règlementation

- Zonage : PIL-4092
- Dominance de la zone : institution religieuse et services funéraires

Contexte

L'église Sainte-Bernadette se trouve au cœur d'un quartier résidentiel relativement uniforme, où près de 95 % des bâtiments ont une fonction résidentielle, majoritairement des maisons unifamiliales. Malgré cela, on trouve à proximité le boulevard Thibault, une artère principale où se situe une diversité de commerces et de services. L'église fait partie du pôle central du quartier résidentiel, où se trouvent aussi une école primaire, un CPE et un parc. Près de 2000 personnes résident dans un rayon de 500 mètres de l'église, même si le cadre bâti est de faible densité. Cela s'explique en partie par une population comptant plusieurs familles, dont 14 % sont des enfants, alors que la moyenne est de 10 % dans les autres secteurs analysés. La majorité des résidences ayant été construites dans les années 1960 et 1970, le secteur possède un couvert végétal mature. Il est desservi par les transports en commun et le réseau cyclable.





Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologie architecturale dominante	Unifamiliale
Nombre d'étages moyen	2 étages
Profil démographique	65 ans et plus : 28 % 14 ans et moins : 14 %
Densité moyenne	13 logements/hectare Densité faible
Indice de canopée	14 %

Légende des usages

— Terrain de l'église	Institutionnel
Résidentiel	Industriel
Commercial	Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal

Programme particulier d'urbanisme (PPU)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ●

Programmes de subvention ●

Principales orientations

PIIA des bâtiments patrimoniaux :

- Confirmer l'importance patrimoniale des divers secteurs et immeubles assujettis à un PIIA, en reconnaissant leur valeur architecturale et paysagère ;
- Confirmer la valeur historique, emblématique et identitaire des secteurs et immeubles assujettis à un PIIA ;
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeurs patrimoniales en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la réglementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

L'église Sainte-Bernadette est toujours ouverte au culte à ce jour. Elle se distingue par son architecture unique à la forme singulière, sa haute flèche en spirale créant un point de repère dans le quartier. Ce lieu de culte doit être conservé.

Potentiel de conversion

L'immeuble présente un bon état physique. Son grand plan ouvert sans colonne facilement modulable est propice à accueillir des événements, tels que des expositions et spectacles, nécessitant peu ou pas de lumière naturelle.

Potentiel de redéveloppement du site

Le vaste espace libre de la parcelle offre un excellent potentiel de redéveloppement de par sa topographie plate presque sans obstacle. La parcelle pourrait accueillir un autre usage institutionnel ou communautaire en adéquation avec les autres services sur l'îlot, tout en conservant la grande ouverture qu'elle crée dans le quartier.

Indice de valeur globale :



Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architecturale, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation (MAMH, 2023).

Bilan patrimonial

Hiérarchisation régionale	Exceptionnelle (B)
Valeur patrimoniale (ville)	Supérieure
État d'authenticité	Excellent

Synthèse des valeurs patrimoniales

Archéologique	
Architecturale	●
Artistique	
Emblématique	●
Historique	●
Paysagère	●

Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente que sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.